

# UNDT/2016/067, Tsoneva

## Décisions du TANU ou du TCNU

L'UNDT a constaté que l'application était irrécouvrable en ce qui concerne un poste dû au non-démission du demandeur à déposer une demande d'évaluation de la gestion dans le délai applicable. En ce qui concerne les trois postes restants, le Tribunal a constaté que la décision de ne pas sélectionner le demandeur du poste de chef de la section (achat de services) était illégale et que les deux autres décisions de sélection ne l'étaient pas. Par conséquent, le tribunal a annulé la décision de ne pas sélectionner le demandeur du poste de chef de la section (achat de services), a fixé le montant de la rémunération alternative à 3 500 USD et a attribué au demandeur de 3 000 USD pour des dommages-intérêts moraux. Présence procédurale: la fourniture de fausses informations sur le processus de sélection et les raisons de la sélection ou de la non-sélection des candidats au comité d'examen conjoint constitue un défaut procédural dans la procédure de cession. Une position différente au lieu de sa feuille d'information pour déterminer sa pertinence pour un poste constitue une violation de la SEC. 91 de la politique et des procédures du HCR sur les affectations et les promotions (IOM / FOM / 033/2010) du 14 juin 2010. Considération complète et équitable: la seule dépendance à l'égard de la performance d'un membre du personnel dans une interview précédente tenue huit mois auparavant, pour un poste qui avait des exigences différentes, ne constitue pas une considération complète et juste de sa candidature à la nomination.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante, membre du personnel du HCR, a fait appel de sa non-sélection pour quatre postes annoncés dans le recueil de septembre 2013 et de mars 2014 des postes vacants.

## Principe(s) Juridique(s)

N / A

## Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

## Texte Supplémentaire du Résultat

À la fois la rémunération financière et la performance spécifique.

## Applicants/Appellants

Tsoneva

## Entité

HCNUR

## Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2015/75

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Genève

## Date of Judgement

2 Jun 2016

## Duty Judge

Juge Laker

# Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Compensation

Perte de chance

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Examen complet et équitable

## Droit Applicable

Autres publications de l'ONU (directives, politiques, etc.

- HCR IOM/FOM/064/2013
- HCR IOM/FOM/33/2010 (Politique sur procédures des affectations et promotions)

Lois d'autres entités (règles, règlements, etc.)

- HCR/HCP/2014/3 (Politique de résolutions des situations des membres du personnel entre les affectations)

Statut du personnel

- Disposition 11.2

TCNU Statut

- Article 8.1(c)
- Article 8.3

## Jugements Connexes

UNDT/2015/115

2010-UNAT-036  
2010-UNAT-072  
2011-UNAT-108  
2014-UNAT-402  
2011-UNAT-110  
2012-UNAT-200  
2012-UNAT-265  
2011-UNAT-122  
2011-UNAT-175  
2011-UNAT-174  
2013-UNAT-347  
2011-UNAT-109  
2013-UNAT-309